Nations Unies S/2008/777

Conseil de sécurité

Distr. générale
22 décembre 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 décembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 3 décembre 2007 (S/2007/701), dans laquelle le Président du Conseil de sécurité m'informait que les membres du Conseil avaient pris note de ma recommandation tendant à proroger le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) d'un an, jusqu'au 31 décembre 2008.

Je tiens à informer les membres du Conseil de sécurité qu'au cours de l'année 2008, le BANUGBIS a continué à appuyer les efforts nationaux visant à stabiliser le pays, en particulier pour la consolidation de la paix et la réconciliation nationale. À cet effet, mon Représentant a travaillé en étroite consultation avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau et d'autres parties prenantes nationales ainsi qu'avec des partenaires régionaux et internationaux pour aider à résoudre diverses crises politiques et sécuritaires et surtout les problèmes qui ont suivi la dissolution de l'Assemblée nationale et la chute du gouvernement du Premier Ministre Martinho Dafa Cabi en juillet, la tentative de coup d'État et d'assassinat du Président João Bernardo Vieira en août et la récente attaque armée lancée contre la résidence officielle du Président à Bissau. Le BANUGBIS a également coopéré avec les autorités nationales pour enrayer la menace croissante que constituent le trafic de drogues et la criminalité organisée.

La mobilisation des ressources, l'éducation civique et le renforcement des moyens d'action des associations de femmes ont figuré parmi les activités ayant abouti aux élections législatives, tenues avec succès le 16 novembre 2008. Le BANUGBIS a coordonné les activités d'observateurs électoraux internationaux et continué à jouer un rôle primordial dans la coordination de la participation du pays aux travaux de la Commission de consolidation de la paix.

L'opération de recensement des forces armées du pays, financée par le Programme des Nations Unies pour le développement et réalisée en mars 2008, a constitué une importante étape dans le processus de réforme du secteur de la sécurité. Le 20 août 2008, 30 officiers supérieurs d'active ont été mis en réserve lors d'une cérémonie marquant le démarrage du programme de réforme du secteur de la sécurité. Le BANUGBIS a facilité une mission d'évaluation interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité en octobre, qui consistait à prévoir un plan d'action intégré des Nations Unies visant à appuyer l'exécution du programme de réforme.

Tout au long de l'année 2008, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a continué à collaborer avec des institutions financières internationales afin d'améliorer la situation précaire des finances publiques du pays et permettre à la Guinée-Bissau de bénéficier d'un allégement de sa dette. Il s'est également efforcé à mettre en place les réformes nécessaires, appuyé par le BANUGBIS et d'autres partenaires, en vue de stabiliser l'économie. Des perturbations répétées de la situation politique et de la situation en matière de sécurité sont toutefois venues compliquer les efforts déployés pour relever les indicateurs socioéconomiques du pays.

Le 21 novembre 2008, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a demandé que le mandat du BANUGBIS soit prorogé d'un an, pour que le Bureau puisse continuer à appuyer les efforts nationaux de consolidation de la paix. Je souhaiterais donc recommander que le mandat du BANUGBIS soit prorogé d'un an jusqu'au 31 décembre 2009, pour permettre au Bureau de continuer à appuyer le Gouvernement de la Guinée-Bissau.

Le mandat du BANUGBIS pour 2009 consisterait donc pour l'essentiel à : a) aider la Commission de consolidation de la paix dans son action multidimensionnelle en Guinée-Bissau; b) renforcer les capacités des institutions nationales, y compris des systèmes de maintien de l'ordre et de justice pénale, afin de maintenir l'ordre constitutionnelle; c) favoriser un processus de réconciliation nationale et de concertation politique sans exclusive en tant que cadre institutionnalisé de consolidation de la paix; d) appuyer et faciliter l'exécution du programme de réforme du secteur de la sécurité; e) offrir une coopération aux autorités nationale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée; f) aider à promouvoir et à institutionnaliser le respect de l'état de droit et des droits de l'homme; g) intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; h) contribuer aux efforts visant à enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre et à la collecte de celles qui sont illégalement détenues; et i) renforcer la coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et d'autres partenaires dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour aider à stabiliser la Guinée-Bissau.

Par ailleurs, me référant à ma lettre datée du 28 novembre 2007 (S/2007/700), dans laquelle je faisais part de mon intention de présenter au Conseil de sécurité, à l'issue de la tenue d'élections législatives crédibles et transparentes en 2008, des recommandations concrètes sur la transformation du BANUGBIS, tel qu'actuellement constitué, en mission intégrée, j'ai l'honneur de vous informer que j'envisage de dépêcher une mission d'évaluation technique en Guinée-Bissau pendant le premier trimestre de 2009 pour convenir, à la suite de consultations avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, des stratégies en matière d'intégration à adopter. Une fois la mission terminée, je présenterai au Conseil des recommandations sur les dispositions à prendre à cet égard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon